

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### **DÉLIBÉRATION n° 2017/11/28-06**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 novembre 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

 ${\bf Vu}$  la délibération 2014/11/25-02 en date du 25 novembre 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

 ${\bf Vu}$  l'avis du Comité Technique en date du 21 novembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

#### **DÉCIDE:**

#### **OBJET: nouvelle Bonification Indiciaire**

Le conseil d'administration approuve le maintien de la liste des fonctions éligibles à la NBI telle que définie au 1<sup>er</sup> septembre 2014 (pour une durée de trois ans) dans l'attente de la nouvelle cartographie et des modalités d'attribution correspondantes.

# Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 6 abstentions.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 28 novembre 2017

Y OD BERLAND d'Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36